

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 4 mars 2019, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame la conseillère Chantal Thibault est absente.

Madame Cindy Paquin, secrétaire-trésorière, adjointe, est présente.

2019-03-52 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour en retirant le point 3.9 et d'ajouter le point 3.17.

Adoptée

2019-03-53 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu d'adopter le procès-verbal de février 2019 et de modifier à la résolution 2019-02-45 le mot financement pour commandite.

Adoptée

2019-03-54 Liste des comptes payés au cours du mois de février

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois de février au montant de 15 892.03 \$ du chèque numéro C1910603 à C1910640.

Adoptée

2019-03-55 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 82 068.54\$ du chèque numéro C1910641 à C1910658.

Adoptée

2019-03-56 Dépôt des dépenses salariales

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales de février des employés et des pompiers tel que présenté.

Adoptée

2019-03-57 **Correspondance**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2019-03-58 **Demande à la CPTAQ pour le morcellement (point d'eau chemin du Lac-Malartic)**

Considérant que le lot 3 163 192 n'est pas utilisé à des fins agricoles depuis environ 25 ans compte tenu de la qualité moyenne du sol (classe 4) et des dangers d'inondation dus à la proximité de marécages. L'agriculture n'est pas pratiquée sur les lots avoisinants.

Considérant que le morcellement de la partie où se trouve le point d'eau d'utilité publique permettrait de vendre le reste du terrain à un citoyen souhaitant pratiquer l'agriculture. L'aménagement d'un chemin sur le lot permettrait de desservir l'îlot déstructuré qui se trouve à l'est du lot 3 163 192, en bordure du lac Malartic. Il faut dire que les lots 2 999 999 et 2 999 985 combinés ont une superficie inférieure à 25 ha. Puisqu'ils sont situés dans un secteur agroforestier, une résidence ne peut y être bâtie.

Considérant que l'autorisation du morcellement d'une superficie de 0.4 ha dans la partie nord-ouest du lot 3 163 192 où se situe un réservoir d'eau n'entraîne pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur le développement de celles-ci. Elle offre plutôt l'opportunité de vendre le reste du terrain à un citoyen souhaitant la cultiver.

Considérant que selon le schéma de couverture des risques de la MRC de la Vallée-de-l'Or, la municipalité doit s'assurer que les points d'eau sont localisés à proximité d'une zone urbaine et accessible en tout temps. L'emplacement du réservoir souterrain sur le lot 3 163 192 est stratégique. Il permet l'approvisionnement en eau de la zone verte à proximité du lac Malartic. Puisque ce secteur est non desservi par le réseau d'aqueduc, l'aménagement préalable de certains équipements tels que d'un point d'eau est nécessaire.

Considérant que la demande pour l'aliénation d'un lot est conforme aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement en vigueur.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu de faire la demande à la CPTAQ pour le morcellement du point d'eau au Lac-Malartic

Adoptée

2019-03-59 **Mandater un arpenteur**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu de mandater la firme Géoposition pour le morcellement du point d'eau du Lac-Malartic.

Adoptée

2019-03-60 **Annulation des frais de 100 \$ pour une demande de dérogation de la Ferme Avicole**

Le conseil a été avisé des articles 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales par la directrice générale en séance de travail;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu d'annuler les frais de 100 \$ pour la demande de dérogation de la Ferme Avicole.

Madame la conseillère Ginette Noël et Monsieur le conseiller Charles Desrochers mentionnent leurs dissidences.

Adoptée

2019-03-61 **Demande de M. Grignon pour l'Association de jeux de rôle**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu de ne pas donner suite à la demande tant que le projet du Gymnase ne sera pas complété.

Adoptée

2019-03-62 **Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charrette et majoritairement résolu de désigner madame Vanessa Dionne, OMBE, à agir au nom de la municipalité pour la demande de programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative.

Adoptée

2019-03-63 **Bex – mandater un agronome pour finaliser le dossier**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu de mandater un agronome, Groupe conseil Abitibi, pour finaliser le dossier du Bex.

Adoptée

2019-03-64 **AQLPA – membership 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu de ne pas renouveler la carte de membre pour 2019.

Adoptée

2019-03-65 **Téléthon la Ressource – demande d'autorisation pour l'utilisation des locaux de la municipalité**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'aviser les personnes responsables du Téléthon la Ressource, qu'elles nous envoient une demande d'autorisation pour l'utilisation de nos locaux lors des prochains téléthons.

Adoptée

2019-03-66 **Maison des Jeunes – Avis concernant le compost extérieur sans contenant**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu de demander à l'animatrice que si les utilisateurs désirent faire du compostage avec les déchets de table, ils devront le faire dans un contenant approprié et en faire la demande à la municipalité, sinon il est défendu de les jeter par terre.

Adoptée

2019-03-67 **Adoption du projet de règlement sur la gestion contractuelle**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'adopter le projet de règlement sur la gestion contractuelle avec la modification suivant que nous aurions dû lire :

Le présent projet de règlement a pour but de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité de Rivière-Héva et est applicable à tout contrat de 101 100 \$ et moins conclu par la Municipalité par appel d'offres sur invitation ou public, sans égard au coût prévu pour son exécution, selon les règles en vigueur d'adjudications des contrats.

Adoptée

2019-03-68 **Appel d'offres pour l'abat-poussière**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'inviter des fournisseurs pour l'épandage d'abat-poussière pour l'été 2019.

Adoptée

2019-03-69 **Appel d'offres pour le nivelage**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu d'inviter des entrepreneurs pour le nivelage du réseau routier pour l'été 2019.

Adoptée

2019-03-70 **Pourcentage de vacance 2% - Cindy Paquin du 1^{er} avril au 31 décembre 2018 – Nathalie Savard du 1^{er} janvier 2019 à ce jour**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'ajuster le pourcentage de vacance à 8 % pour Cindy Paquin, et d'en faire le calcul de la différence de 2% rétroactif du 1^{er} avril au 31 décembre 2018, considérant que du 1^{er} janvier l'ajustement avait été fait. Pour Nathalie Savard, ajuster le pourcentage de vacance à 10% depuis le 1^{er} janvier 2019 et d'en faire le calcul de la différence de 2% jusqu'à ce jour.

Adoptée

2019-03-71 **Chèques de 6 mois et plus**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu que les chèques qui sont annulés après le délai de 6 mois resteront annulés. Aucune demande pour refaire un chèque ne sera acceptée.

Adoptée

2019-03-72 **Ministère des Transports – demande pour analyser la problématique des enfants devant traverser la 117 en direction de la rue du Parc**

Considérant que la circulation sur la Transcanadienne, route 117 a augmenté considérablement depuis les dernières années;

Considérant que les enfants peuvent traverser jusqu'à un maximum de 4 fois par jour;

Considérant que la Municipalité est prête à former une personne pour avoir un brigadier afin de faire traverser les enfants sécuritairement;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu de demander au MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS d'analyser la problématique des enfants qui doivent traverser la 117 en direction de la rue du Parc pour se rendre à l'école afin d'assurer leur sécurité.

Adoptée

2019-03-73 **Démission de Stacy-Ann MacDonald à titre de pompière**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la démission de madame Stacy-Ann MacDonald à titre de pompière.

Adoptée

2019-03-74 **Nomination de Philippe Authier - CCU**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu de nommer Philippe Authier à titre de membre du CCU.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers des élus

Chacun des élus informe les citoyens présents de ses dossiers respectifs

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil a su répondre aux questions

2019-03-74 Levée

À 20h13, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Cindy Paquin
Secrétaire-trésorière, adjointe

Réjean Guay
Maire